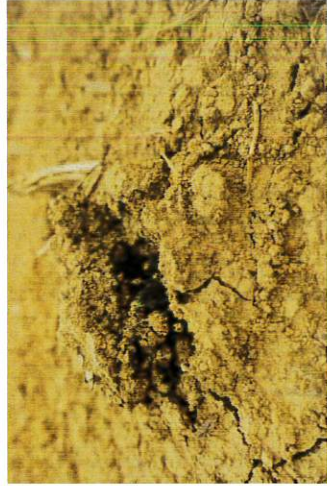


Comptage du % de levée

PLANTES NON
LEVEES



PLANTES LEVEES



REPERES DE DECLICHEMENT DES TRAITEMENTS D'HUILE MINERALE
ET INSECTICIDES AU STADE 30%-70%-100% DE LEVEE

Comptage du % de levée

EXEMPLE :

- Plantation en billons sur 1,80m
- Densité : 80000 pieds / ha

TYPE DE PLANTATION	BUTTES TRADITIONNELLES			BILLON 3 RANGS					
	LARGEUR ENTRE BUTTES	0.75	0.80	0.85	1.60	1.70	1.80	1.90	2.00
LONGUEUR DE RANGS PLANTE EN KM/HA	13.33	12.5	11.76	18.75	17.64	16.66	15.79	15.00	15.00
DISTANCE A JALONNER EN METRES ENTRE 2 PIQUETS	13,33 m	12,50 m	11,76 m	18,75 m	17,64 m	16,66 m	15,79 m	15,00 m	15,00 m

➤ La distance choisie représente 0,1% d'un ha

DENSITE DE PLANTATION	NOMBRE DE PLANTES LEVEES ENTRE 2 JALONS SUR 1 RANG			
	30% DE LEVEE	70% DE LEVEE	100% DE LEVEE	
45000	13	31	45	
50000	15	35	50	
55000	16	38	55	
60000	18	42	60	
65000	19	45	65	
70000	21	49	70	
75000	22	52	75	
80000	24	56	80	
85000	25	59	85	
90000	27	63	90	
95000	28	66	95	
100000	30	70	100	
105000	31	73	105	
110000	33	77	110	
115000	34	80	115	
120000	36	84	120	

Classement variétal sensibilité virus Y 2026

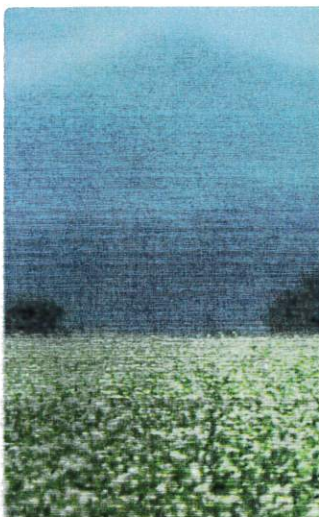
Très sensible : Y	Sensible : Y	Moyennement : Y	Peu Sensible : Y
ALASKA	BEA	ALLIANS	AGRIA
AMANDINE	BELLE DE FONTENAY	APOLLO	CARA
AMBRINE	BINTJE	ATOLL	DAIFLA
ANIEL	CHARLOTTE	AZILIS	DESIREE
CELTIANE	EL BEIDA	CHARLENE	HERMES
CHARMEUSE	GALANTE	CHERIE	KELLY
DAISY	GWENNE	DELILA	KENNEBEC
DOUNIA	INSTITUT DE BEAUVAIS	EMEURAUDE	LADY AMARILLA
EDEN	JOSE	KERPONDY	LADY CHRISTL
ELODIE	KING EDWARD	MARGOD	LADY ROSETTA
EUROPA	LADY CLAIRE	NICOLA	MONALISA
GOURMANDINE	LOANE	NOHA	OSTARA
MAIWEN*	MALDIVE*	REINE	PASSION
NAIMA	O SIRENE	SAMBA	RIKEA
RATTE	ONDINE	SOPRANO	ROSABELLE
SAFRANE	RED PONTIAC	SPUNTA	RUMBA
SAHEL	ROSEVAL	STEMSTER	SIEGLINDE
SELENA	STELLA		UNIVERSA
SIRTEMA	SYNERGY		VALERY
STARLETTE			YONA

* variétés à risques de repousses, attention aux contaminations sur repousses

Variétés nouvelles ou en cours de classement

Très sensible : Y	Sensible : Y	Moyennement : Y	Peu Sensible : Y
COLOMBA	BELLATRIX	BARCELONA	BYZANCE
	CN 99 113 1	BINGO	DECIBEL
	JAZZY	DIVAA	GRENADINE
	LADY ALICIA	GEORGINA	JELLY
	SIFRA	HANSA	SAGITTA
	NAJAH	LILIA	AGATA
	PUNCHY	MONTREAL	
		RAINBOW	
		TOPAZE	
		HARRY	
		GALINA	

Vous désherbez vos cultures de printemps avec du **prosulfocarbe** ?



N'appliquez pas

de prosulfocarbe dans un rayon de 1 km autour des cultures non-cibles avant leur récolte.

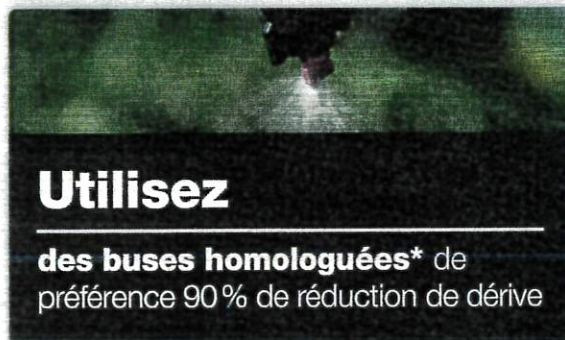
Liste des cultures non-cibles⁽¹⁾ de printemps concernées :

- **Cultures légumières** : mâche, épinard, cresson des fontaines, roquette, jeunes pousses.
- **Cultures médicinales** : artichaut, bardane, cardon, chicorée, piloselle, radis noir, bourgeons de cassis, échinacée, pissenlit, cataire, vigne rouge (feuilles)

Respectez

une Distance de Sécurité pour les Personnes Présentes au moment du traitement et les Résidents (DSPPR) :

- 10 m, avec un dispositif homologué réduction de dérive d'au moins 90%*
- À défaut, 20 m avec un dispositif homologué réduction de dérive d'au moins 66%*



Utilisez

des buses homologuées* de préférence 90 % de réduction de dérive



PROSULFOCARBE, presse cités REF-1757 01/2026. © 2026 Syngenta, PMA.

syngenta®

Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France. S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832. Agrément MPO2249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

Prosulfocarbe : Sensibilisation cutanée, catégorie 1, Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4, Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. (1) Liste définie dans la limite de nos connaissances, susceptible d'être modifiée par l'ANSES dans le cadre de la Phytopharmacovigilance. Les informations figurant sur cette annonce se limitent uniquement aux restrictions potentielles relatives aux cultures non-cibles pour l'emploi de produits à base de prosulfocarbe, à l'exclusion de toutes autres réglementations. *Se référer à la liste actualisée par note de service publiée au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture. Pour la liste exhaustive des conditions d'emploi des spécialités à base de prosulfocarbe, contactez votre conseiller ou RDV sur www.syngenta.fr.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.